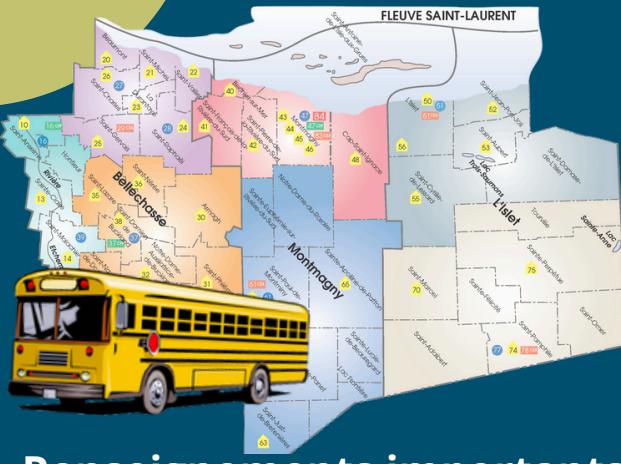


Rentrée scolaire 2026-2027



Renseignements importants sur le transport scolaire

La rentrée

Le transport scolaire débutera à la date de début des classes spécifiée sur le calendrier scolaire primaire et secondaire 2026-2027 au lien suivant : csscotesud.gouv.qc.ca

Critères d'admissibilité

Le droit au transport vers l'école de son secteur d'appartenance (zone définie par le centre de services scolaire) est accordé à l'élève de cette école en fonction de l'adresse de son domicile principal et des limites suivantes :

- plus de 500 mètres l'école pour les élèves du préscolaire (4 et 5 ans);
- plus de 1 300 mètres l'école pour les élèves du primaire;
- plus de 1 600 mètres de l'école pour les élèves du secondaire.

Autres élèves admissibles

- Programmes reconnus « transportés »** selon les balises déterminées par le CSSCS : Profil Pro, hockey, anglais, CFER;
- Élèves en **classe d'adaptation** scolaire selon les balises déterminées par les services complémentaires du CSSCS;
- Élèves en **transfert administratif** par l'organisation scolaire du CSSCS.

Distance de marche jusqu'à l'arrêt

Les points d'arrêts sont déterminés par le service du transport selon les critères suivants:

- jusqu'à 250 mètres pour un élève du préscolaire;
- jusqu'à 650 mètres pour un élève du primaire;
- jusqu'à 800 mètres pour un élève du secondaire

Les arrêts sont des points de regroupement précis à respecter. Quoique nous tentons de l'éviter sur certains axes routier à risque, les élèves peuvent avoir à les traverser.

Les parents doivent savoir qu'ils sont responsables du comportement de leur enfant aux arrêts d'autobus.

Cas particuliers

Les élèves ayant droit au transport, mais demeurant sur des rues, routes ou domaines privés, ne sont transportés qu'à partir du chemin public. En milieu rural, l'autobus n'entre pas sur des rues adjacentes aux rangs et spécialement si ces rues sont des culs-de-sac.



Avis de transport

Tous les élèves admissibles, ou inscrits dans le cadre des places disponibles, recevront un avis de transport détaillé par courriel à l'attention du répondant de l'adresse transportée, à la mi-août.



Période d'ajustements

Nous procédons aux ajustements des parcours jusqu'à la mi-septembre. Veuillez porter une attention particulière aux détails que contiennent les avis de transport que nous vous transmettons.

Étendu de certains services

Transport du midi



Renseignez-vous auprès du secrétariat de votre école afin de valider si un transport du midi est prévu pour la rentrée prochaine. Si ce service est offert, les conditions sont déterminées par l'école et le service doit s'autofinancer.



Garde partagée

Un double service de transport scolaire peut être offert à chaque parent sur demande :

- s'il répond dans chaque cas aux conditions d'admissibilité;
- si les deux domiciles sont sur le territoire de la même école.

Dans le cas d'une adresse hors secteur de l'un des parents, celle-ci est traitée selon les places disponibles sur les circuits existants.

Les adresses de l'élève apparaissent sur une liste régulière et annuelle du chauffeur.



Transport dans le cadre d'une adresse complémentaire

Sur demande des parents auprès de l'école ou par le biais du formulaire de places disponibles en ligne, certains élèves gardés le matin et/ou le soir peuvent bénéficier du transport au lieu de garde, aux conditions suivantes :

- qu'un autobus passe déjà par là;
- que la situation soit permanente : 5 j. sem. (matin et/ou soir);
- que cela respecte l'horaire déjà en place;
- qu'il y ait des places disponibles à bord.

Accommodements

Dépannage de nature exceptionnelle

(parent à l'hôpital, urgence, etc.)

Sur le même circuit d'autobus :

- La demande écrite doit être remise directement par le parent ou par l'entremise de l'école au chauffeur.

Sur un autre circuit d'autobus :

- **Au matin : Non autorisé**, faute d'information sur l'élève et le circuit.
- **En cours de journée :** La demande du parent doit être **confirmée** et transmise par le personnel de l'école au chauffeur.

Il n'est toujours pas permis de prendre le transport scolaire pour se rendre chez un ami.



Accommodements (suite)

Adresse temporaire :

- parents à l'extérieur (voyage, affaires...)

Le parent doit adresser une demande écrite détaillée par courriel. Si celle-ci est acceptée, un avis de transport temporaire sera émis et sera transmis en copie conforme au transporteur.

- La demande doit être pour 3 jours ou +;
- Selon les mêmes conditions que le transport dans le cadre d'une adresse complémentaire.

Transport dans le cadre du travail :

- *Elèves du secondaire*

L'employeur doit faire une demande détaillée (lieu, date, nom de l'entreprise, nom de l'élève) au Service du transport.

L'acceptation sera transmise au parent de l'élève et l'employeur ainsi que l'établissement scolaire seront en copie. Les transporteurs scolaires touchés recevront une notification de changement au niveau de leur liste.

Nous joindre :



418 248-1001

418 887-1001

418 598-1001

418 789-1001

Poste # 8420



transport@csscotesud.gouv.qc.ca



[Site Internet - CSSCS](#)



157 rue saint-Louis
Montmagny, Qc G5V 4N3

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Québec



Attribution des places disponibles pour les élèves marcheurs

Les places demeurant disponibles, après le traitement des élèves admissibles, sont mises à la disposition de la clientèle en fonction de l'adresse de la résidence principale, selon le niveau d'enseignement et la distance de l'école dans l'ordre suivant:

1. Préscolaire et primaire en zone à risque;
2. Primaire à 1,3 km et moins de l'école;
3. Préscolaire à 0,5 km et moins de l'école;
4. Secondaire à 1,6 km et moins de l'école;
5. Hors secteur, par niveau décroissant;
6. Toute demande reçue après la fin des classes : **Par chronologie de réception**;
7. Élèves de la F.P. et des C.E.A;
8. Toute autre clientèle externe selon les modalités définies au point 3.5 Transport collectif, de la politique relative au transport.

Liens utiles :

[Pour plus de renseignements ou pour envoyer une demande](#)



[Pour consulter le tableau des coûts](#)



L'équipe du service du transport se fera un plaisir de répondre à toutes interrogations supplémentaires